



Pôle Ressources – Service
juridique

Attribution de la consultation « Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau extérieur de chauffage entre le gymnase Doyen Gosse et l'École de la Carronnerie de la ville de La Tronche » et signature du contrat de maîtrise d'œuvre n°C2026MOE01

Pages :
1/1

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pièce jointe :
-

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Télétransmis en
préfecture le :

Considérant que la ville de La Tronche a lancé une consultation entre mai et décembre 2025, portant sur des prestations de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau extérieur de chauffage entre le gymnase Doyen Gosse et l'École de la Carronnerie de la ville de La Tronche, auprès de 4 entreprises,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres faite selon les critères de jugement du prix et de la valeur technique, l'offre de l'entreprise ALP'Etudes est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Décide

Article 1 : d'attribuer la consultation portant sur des prestations de « Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau extérieur de chauffage entre le gymnase Doyen Gosse et l'École de la Carronnerie de la ville de La Tronche », à l'entreprise **ALP'Etudes sise CENTR'ALP – 137 rue Mayoussard, 38430 Moirans** pour un montant provisoire de 9 618,75 euros HT et de signer le contrat de maîtrise d'œuvre y afférant n° C2026MOE01.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

